

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

Entre les soussignés:

Marie-Jo et Olivier Guth
1321 Rainbow Dr,
Silver Spring, MD 20905
USA

Tel : 00-1-301-879-5895

Dénommés les bailleurs, d'une part,

et:

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Dénommé le preneur, d'autre part,

Il a été convenu d'une location saisonnière pour la période du _____ 2007, à partir de 16 heures, au _____ 2007 jusqu'à 11 heures.

Adresse de la location : Falguières - 30270 St Jean du Gard - France

Montant du loyer : _____ € charges et fourniture de draps et serviettes, produits d'entretien et ménage en fin de séjour comprises.

Les arrhes de 25%, soit _____ € sont versées par le preneur pour valider ce contrat et finaliser la réservation de la période de location.

Le solde de _____ € devra être versé au moins 30 jours avant le début de la location, soit au plus tard le _____ 2007.

Un dépôt de garantie de 500 € sera remis à l'arrivée, en espèces ou par chèque en Euros. Ce chèque ne sera pas encaissé (sauf détériorations constatées à l'issue du séjour).

Ci-joint les conditions générales de location et le descriptif des lieux loués. Un exemplaire doit également être retourné daté et signé. Un plan d'accès sera communiqué dès réception des arrhes.

Les Bailleurs, Marie-Jo et Olivier Guth

Le preneur : Nom : _____

à Silver Spring, le _____

à _____ Le _____

Signature _____

CONDITIONS GÉNÉRALES

La présente location est faite aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière en France, et notamment à celles ci-après que le preneur s'oblige à exécuter :

- a) La maison louée a une capacité d'accueil maximale de 10 personnes. Tout dépassement entraînera l'arrêt immédiat de la location, les loyers restant acquis au bailleur.
- b) Les heures d'arrivée sont prévues le Dimanche après-midi à partir de 16h, avec accord préalable sur une plage horaire de 60 mn. Les heures de départ sont prévues le Dimanche matin au plus tard à 11h.
- c) Il est convenu qu'en cas de rupture du contrat:
 - à l'initiative du preneur :
 - plus d'un mois avant la prise d'effet du bail, le preneur perdra les arrhes versées,
 - moins d'un mois avant la prise d'effet du bail, le preneur perd le montant total du loyer.
 - si un locataire de substitution était trouvé, le bailleur remboursera les loyers versés moins 150 €
 - à l'initiative du bailleur
 - plus d'un mois avant la prise d'effet du bail, le bailleur remboursera le double des arrhes versées
 - moins d'un mois avant la prise d'effet du bail, le bailleur remboursera le double des arrhes versées, plus le solde versé du loyer.
- d) Obligation d'occuper les lieux personnellement et de les utiliser "en bon père de famille".

Toutes les installations sont en bon état de marche. Les réclamations éventuelles les concernant devront être faites dans les 24 h après l'entrée en jouissance des lieux. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais usage en cours de location, seront à la charge du preneur.
- e) Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, serviettes de toilettes et de plage, torchons et literie complète.
- f) En cas de casse ou de dégradation, le bailleur ou son représentant sera en droit de réclamer au preneur à son départ :
 - la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale.
 - le prix du nettoyage des couvertures ou autres équipements rendus sales,
 - une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, moquette, vitres, literie, etc.

Dans ce cas, le chèque de caution sera encaissé pour couvrir ces coûts.

Le dépôt de garantie de 500 Euros devra être payé en cash ou par chèque en Euros, ou à défaut par virement bancaire, au plus tard le jour d'entrée dans la location. S'il est payé par chèque, il ne sera pas encaissé et sera restitué au plus tard 1 mois après le départ du locataire, sauf en cas de retenue pour casse ou dégradation.
- g) Le preneur a l'obligation de signaler au bailleur, dans les 24 h, tout sinistre survenu dans le logement ou ses dépendances.
- h) Le preneur ne pourra s'opposer à la visite des locaux, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.

Le Bailleur

Le locataire

Marie-Josée ou Olivier Guth

Nom : _____

Signature : _____

ETAT DESCRIPTIF

Adresse du bien loué : Falguières - 30270 St Jean du Gard

Type de location : Maison indépendante, capacité d'accueil de 10 personnes maximum.

Surface habitable : environ 145 m² .

Détails des pièces + équipements :

- **Chambre 1** : 1 lit en 160cm, cheminée, 2 tables de chevet et lampes, un petit bureau, une commode, lampes, 2 chaises. Penderie dans la Salle d'eau. Petite bibliothèque. Salle d'eau et w.c. privés. Accès direct sur jardin/piscine.
- **Chambre 2** : 2 lits en 90 rapprochables en un lit en 180, commode, tables et lampes de chevet, 2 chaises, une armoire penderie. Salle de bain et w.c. privés mais séparés. Accès direct sur terrasse Sud
- **Chambres 3 et 4**: Suite comprenant en bas : 2 lits en 90 rapprochables en un lit en 180, une commode, tables et lampes de chevet, penderie, et dans la mezzanine 1 armoire penderie, une commode, 1 petit bureau et 2 lits en 90. Accès direct sur patio/jardin. Salle d'eau et w.c. privés communs aux 2 chambres.
- **Salles de bain et salle d'eau** : Lave linge et sèche linge dans une salle de bain. Toutes sont équipées de chauffage électrique plus un chauffage soufflant/chauffe serviette. Un sèche-cheveux, planche et fer à repasser sont à disposition.
- **Salle à manger/Séjour**: table 8/10 personnes, accès direct sur terrasse Sud et Est, canapé convertible, 2 fauteuils, cheminée, télévision, magnétoscope, lecteur DVD, Hi-Fi, jeux de société et vidéos. Divers meubles de rangement.
- **Cuisine**: plaque de cuisson, four à chaleur tournante, four micro-ondes, frigo, congélateur, lave vaisselle.
- **Terrasses** : Terrasse Est (sous auvent) : une table en plastic et 10 chaises, Terrasse Sud : 2 tables en fer forgé et 10 chaises en fer forgé.
- **Patio** : un barbecue, petite table et 2 chaises en fer forgé et 2 hamacs (en été).
- **Jardin de 4.500 m²** environ : planté d'oliviers, mimosas, pins, châtaigner, figuiers, vigne, cerisiers, tilleul, eucalyptus et arbres fruitiers.
- **Piscine chauffée de 10x5m**, avec escalier, douchette solaire, éclairage nocturne et alarme électronique flottante homologuée. 6 Chaises longues avec coussins et tablette (en été).

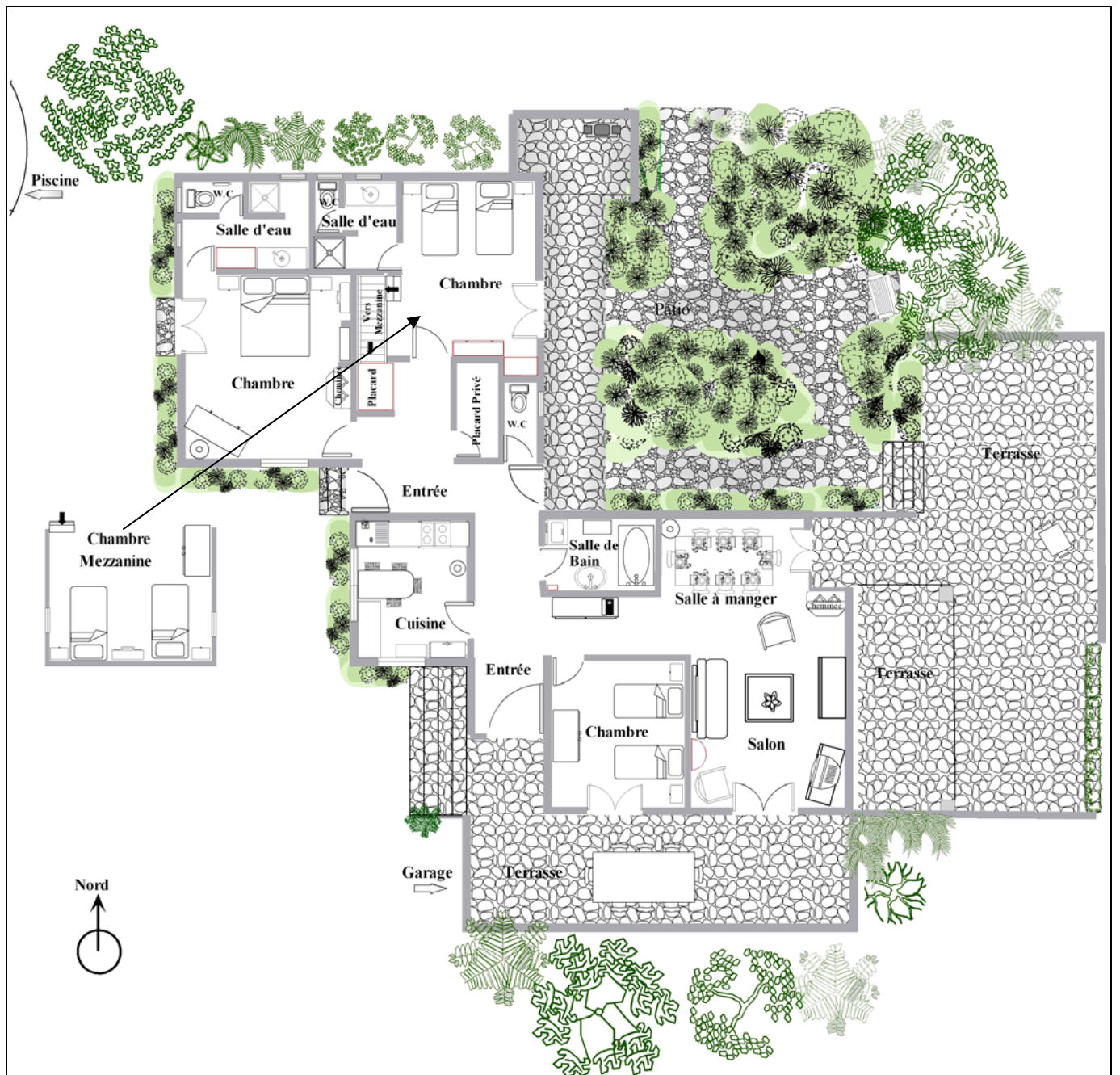
Le Bailleur

Le locataire

Marie-Josée et Olivier Guth

Nom : _____

Signature _____



Plan indicatif, non contractuel.